BASE

GROUPE	4	HERBICIDE

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION

AVERTISSEMENT  POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine ….564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE
1–800–561–8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L – 1000 L

FRONT

GROUPE	4	HERBICIDE

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION

AVERTISSEMENT  POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine ….564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1–800–561–8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L – 1000 L

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à
www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :
MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un écran facial ou des lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (470 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes. Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élèment absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuelle séparément du linge de maison.

- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D’EMPLOI.
Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l’aide d’un pulvérisateur manuel à compression mécanique, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L’utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les zones où le sol est perméable (p. ex. sol sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l’argile.

Ne pas appliquer ce produit si l’on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l’on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d’eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivants l’application.

PRÉCAUTIONS D’EMPLOI :
Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d’eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu’elles risquent d’être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INGESTION **:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.
Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition prolongée de 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination. D’autres effets possibles sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Entreposer le contenant bien fermé à l’écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L’EMPLOI.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial.

S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES
En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins.

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

DATAPAK

GROUPE	4	HERBICIDE

2, 4-D AMINE 600

HERBICIDE

COMMERCIAL SOLUTION

AVERTISSEMENT  POISON

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE DÉPLIANT CI-JOINT AVANT L'EMPLOI

GARANTIE :
2, 4-D présent sous forme de sel de diméthylamine ….564 g e. a. /L

N° D'HOMOLOGATION 5931
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

EN CAS DE DÉVERSEMENT, D'INTOXICATION OU D'INCENDIE, COMPOSER LE NUMÉRO D'INTERVENTION D'URGENCE 1–800–561–8273 (24 HEURES SUR 24)

LOVELAND PRODUCTS CANADA INC
789 Donnybrook Drive
Dorchester, Ontario
N0L 1G5
1-800-328-4678

CONTENU NET : 10 L – 1000 L

PRÉCAUTIONS :

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.
Provoque une irritation de la peau et des yeux. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas inhaler les vapeurs. Éviter d'inhaler le brouillard de pulvérisation.

Si vous prévoyez utiliser le produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet CropLife Canada à
www.croplife.ca.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION :
MANUTENTION DU CONCENTRÉ (MÉLANGE ET CHARGEMENT) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, des chaussures et un écran facial ou lunettes de protection. Rincer les gants avant de les enlever. Lorsqu'on verse le produit à partir de contenants, il faut porter une combinaison.

MANUTENTION DE LA SOLUTION À PULVÉRISER DILUÉE (LORS DE L'APPLICATION OU ENCORE DE LA RÉPARATION OU DU NETTOYAGE DU MATÉRIEL) : Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, des pantalons, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever. Les gants ne sont pas requis lors de l'application si l'opérateur se trouve à l'intérieur d'un tracteur ou dans la cabine d'un avion.

Les préposés au mélange, au chargement et à l'application qui utilisent un pulvérisateur manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s'ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a./j (470 L), les travailleurs doivent également employer un système fermé.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR :

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et un matériel protecteur propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de fumer ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide pénètre dans un vêtement, enlever immédiatement ce dernier et le laver à fond; puis mettre un vêtement propre. Jeter tout vêtement ou autre élèment absorbant qui a été imprégné ou fortement contaminé par le concentré du produit.
- Après utilisation du produit, enlever les vêtements et les laver rapidement et séparément; bien se laver les mains et la peau exposée avec du savon et de l'eau. Suivre les instructions du fabricant pour le lavage des vêtements et de l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions de ce type, utiliser du détergent et de l'eau chaude. Laver et conserver l'équipement de protection individuellel séparément du linge de maison.
- Après le travail, enlever tous les vêtements et prendre une douche avec du savon.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés. TOXIQUE pour les végétaux terrestres à feuilles larges. Respecter les zones tampons prescrites sous la rubrique MODE D'EMPLOI.

Ce produit causera des dommages aux plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. Si le produit est appliqué à l'aide d'un équipement manuel à compression mécanique, ne pas diriger le jet vers les plantes ornementales ou les jardins, ou laisser la dérive de pulvérisation atteindre de telles cultures.

Ne pas asperger les racines nues des arbres ou des plantes ornementales.

LESSIVAGE : L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier dans les régions où le sol est perméable (p. ex. Sols sableux) et où la nappe phréatique est peu profonde.

RUISSELLEMENT : Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, ne pas appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compact ou sur de l'argile.

Ne pas appliquer ce produit si l'on prévoit de fortes pluies.

La contamination des habitats aquatiques par le ruissellement peut être atténuée si l'on laisse une bande de végétation non traitée entre le site traité et la rive du plan d'eau concerné.

Pour prévenir le ruissellement associé aux usages domestiques, éviter de pulvériser sur les allées, les trottoirs ou toute autre surface revêtue. Ne pas irriguer dans les 24 heures suivant l'application.

MODE D'EMPLOI

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE :

Gestion de la résistance à 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE, herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population siherbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des strategies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquistion de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner le 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE ou les herbicides du même groupe 4 avec des herbicides appartenant à d’autres groupes et qui éliminent les mêmes mauvaises herbes au champ.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d’un groupe different, si cet emploi est permis.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d’un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d’utilisations antérieures de pesticides et de la rotation des cultures et faisant place à la possibilité d’intégrer des pratiques de labour ou des pratiques de lutte culturale, biologique et d’autres formes de lutte chimique.
- Inspecter les populations de mauvaises herbes traitées pour y découvrir les signes de l’acquisition d’une résistance.
- Empêcher la propagation à d’autres champs des mauvaises herbes résistantes en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Pour des cultures précises ou des biotypes de mauvaises herbes précis, s’adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour plus d’information ou pour signaler des cas possibles des résistance, s’adresser au Service Technique au 1-800-328-4678 ou à www.uap.ca.

NE PAS appliquer ce produit directement dans les habitats d’eau douce tels que lacs, rivières, ruisseaux, étangs, marais, bourbiers, fondrières des Prairies, réservoirs, terres humides, estuaires ou habitats marins.
NE PAS contaminer les sources d’approvisionnement en eau potable et en eau d’irrigation ou les habitats aquatiques lors du nettoyage de l’équipement ou de l’élimination de déchets.
NE PAS appliquer sur les racines exposées des arbres et des plantes ornementales.

Les préposés au mélange, au chargement et à l’application qui utilisent un équipement manuel à compression mécanique doivent porter un respirateur s’ils manipulent plus de 5 kg e.a. par jour (quantité suffisante pour traiter environ 8.9 L/jour à la dose de 0,562 kg e.a./L).

Application au moyen d’un pulvérisateur agricole : NE PAS appliquer durant des périodes de calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
NE PAS pulvériser ce produit en gouttelettes de diamètre inférieur à celui de la taille grossière telle que définie dans la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). La rampe de pulvérisation ne doit pas être à plus de 60 cm audessus des cultures ou du sol.

Pulvérisation par voie aérienne : NE PAS appliquer par calme plat. Éviter d’appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS appliquer ce produit lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d’application. NE PAS appliquer en gouttelettes de diamètre inférieur à celui des gouttelettes de taille grossière telle que définie dans la classification de l’American Society of Agricultural Engineers (ASAE). Afin de réduire la dérive causée par les turbulences créées en bout d’aile de l’aéronef,

l'espacement des buses le long de la rampe de pulvérisation NE DOIT PAS dépasser 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

A. USAGES AGRICOLES

TRAITEMENT TERRESTRE : Appliquer 50 à 200 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit. Pulvériser à basse pression (200 à 275 kPa) lorsque les mauvaises herbes sont en pleine croissance.

TRAITEMENT AÉRIEN (par avion ou hélicoptère) : Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur.

MÉLANGE : Bien agiter le produit avant son emploi. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié avec de l'eau propre. Ajouter la quantité voulue de produit et bien agiter. Remplir la cuve au complet avec de l'eau propre et bien agiter avant l'emploi. NOTA : Si on laisse la bouillie reposer, bien l'agiter avant son emploi.

SYSTÈME DE TRANSFERT : CONTENANTS DE PLUS DE 20 L : Utiliser un système de transfert qui évite de verser à l'air libre le concentré liquide lors du transvasement de ces contenants dans le réservoir employé pour la pulvérisation.
PRÉCAUTIONS — TRAITEMENT AÉRIEN : (pour céréales, récolte de graminées, pâturages, par cours établis, terres en chaume et terres non en culture) Traiter par voie aérienne seulement lorsque celle-ci est appropriée et sécuritaire.

Prendre les précautions nécessaires :

- Utiliser assez d'eau pour distribuer uniformément le produit.
- Éviter d'appliquer le produit directement sur une formation aqueuse. Empêcher la contamination de l'eau par entraînement de produit pulvérisé ou encore par nettoyage du matériel ou rejet de déchets.
- Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare.
- Utiliser une pression de rampe de 235 kPa ou moins. Éviter d'installer les buses là où le produit pulvérisé peut pénétrer dans les tourbillons de bout d'aile.
- Ne pas appliquer le produit directement ni le laisser entrer en contact direct avec des cultures ou des plantes à feuilles larges que l'on désire conserver, ou avec d'autres espèces non ciblées, et éviter que le nuage de pulvérisation ne soit entraîné sur ces cultures.
- Étant donné que les pulvérisations grossières ont moins tendance à être entraînées, utiliser uniquement des buses ou des configurations de buse qui réduisent au minimum la pulvérisation sous forme de gouttelettes très fines. Ne pas diriger les buses vers l'avant contre le courant aérien et ne pas accroître le volume de pulvérisation en augmentant la pression dans la buse. Lors de la pulvérisation, éviter les combinaisons de pression et de type de buse qui donne un nuage de fines particules pouvant être facilement entraîné par le vent. On peut utiliser un agent épaississeur ou retardant afin de réduire l'entrainement du produit par le vent.
- Ne pas utiliser des humains comme signaleur.

- Éviter l’entraînement du produit pulvérisé par le vent: N’appliquer le produit que si le risque d’entraînement est faible ou nul. De petites quantités du produit pulvérisé, parfois invisibles, peuvent altérer gravement les cultures les plus fragiles et endommager des habitats sensibles non ciblés. Il faut déceler les déplacements d’air et déterminer les conditions relatives au gradient thermique ainsi que les inversions de température (stabilité de l’air), grâce à des ballons ou à une colonne permanente de fumée produite au site de pulvérisation ou à proximité, ou encore grâce à un générateur de fumée installé sur l’equipement de pulvérisation. Si la fumée forme des couches ou révèle un risque élevé de danger par entraînement du produit par le vent, ne pas effectuer la pulvérisation.
- ZONES TAMPONS : Des zones tampons appropriées doivent être prévues entre les aires d’application et les systèmes aquatiques ainsi que les habitats fauniques significatifs.
- Ne pas traiter quand la vitesse du vent est supérieure à 8 km/h.
- Ne pas pulvériser près des plantes sensibles par calme plat. Un “nuage” de gouttelettes en suspension peut y dériver si le vent se lève. Ne pulvériser que lorsque le vent souffle dans le sens contraire des cultures sensibles, des brisevents et des jardins.

PRÉCAUTIONS D’EMPLOI :

Éviter la dérive du produit sur les végétaux désirables qui NE figurent PAS sur la présente étiquette, car ils risquent de subir des dégâts. Éviter de contaminer les étangs, les ruisseaux, les rivières et les autres sources d’eau. Ne pas traiter par temps très venteux, lorsque le produit risque de dériver. Les grosses gouttes risquent moins de dériver. Ne pas traiter les cultures par temps très chaud, lorsqu’elles risquent d’être stressées, car elles subiront peut-être des dégâts.

PULVÉRISATEUR :
Bien nettoyer le pulvérisateur avant son emploi. Choisir les pastilles qu’il faut pour appliquer le volume recommandé par hectare. Pour réduire le risque de dégâts aux cultures, augmenter le volume d’eau. Calibrer le pulvérisateur et régler la hauteur de la rampe de façon à uniformiser la couverture. Il faut que les buses soient en bon état et qu’elles pulvérisent toutes le même volume. Il est recommandé d’utiliser des pastilles à jet plat.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR :
Bien nettoyer le pulvérisateur avant d’appliquer un autre produit chimique sur des cultures pouvant subir des dégâts (voir PRÉCAUTIONS D’EMPLOI). Laver l’extérieur du pulvérisateur et vider complètement la cuve. Enlever les filtres, les tamis et les pastilles et les laver séparément. Remplir la cuve d’eau et mettre l’agitateur en marche.
Rincer les tuyaux et la rampe, puis les purger. Remplir la cuve d’eau propre et y ajouter du TANK AND EQUIPMENT CLEANER ou de l’ammoniaque à usage ména-ger, à la dose de 1 L pour 100 L d’eau. Faire marcher la pompe et l’agitateur pendant 15 minutes. Si possible, laisser la solution reposer dans la cuve et les tuyaux jusqu’au lendemain; ensuite, faire recirculer la solution et purger la cuve et les tuyaux. Lors du nettoyage du pulvérisateur, NE PAS contaminer l’eau d’irrigation ni l’eau potable.

CHOIX DU MOMENT :
Pour obtenir de meilleurs résultats, traiter lorsque les MAUVAISES HERBES sont

JEUNES et EN PLEINE CROISSANCE et que les conditions sont favorables à leur croissance. Il faut que le traitement se fasse avant que la culture couvre les mauvaises herbes.

TRAITEMENT LOCALISÉ :
Pour le traitement en taches des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 230 mL de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

DÉSHERBAGE SÉLECTIF DES PETITES CÉRÉALES :

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes aussi sensibles au 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE, et celui-ci ne lutte pas de façon satisfaisante contre toutes les espèces dans les cultures. La dose de 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE à utiliser dépend donc de leur sensibilité et de la tolérance des cultures.

BLÉ, ORGE, SEIGLE (non contre-ensemencés de légumineuses) :
On peut traiter depuis le stade 4 feuilles jusqu'au gonflement. Ne pas traiter après le gonflement. C'est au stade de 4 feuilles que la culture tolère le mieux le produit et que les mauvaises herbes y sont le plus sensibles. La dose recommandée est de 0, 6 à
0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare. Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.
Ne pas effectuer plus une application par année.
INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SEIGLE D'AUTOMNE, BLÉ D'AUTOMNE :
Traiter au printemps, entre le plein tallage et le début du gonflement. NE PAS TRAITER PENDANT ET APRÈS LE GONFLEMENT. NE PAS traiter en automne. La dose recommandée est de 0,6 à 0,95 L/ha. Pour lutter contre certaines espèces de mauvaises herbes, il faudra peut-être des doses plus élevées. Les dégâts que celles-ci peuvent causer sont habituellement compensés par l'augmentation du rendement de la culture. Si le traitement se fait par voie terrestre, utiliser 50 L d'eau ou plus par hectare.
Un volume d'eau plus élevé (100 à 150 L d'eau par hectare) réduira peut-être le risque de dégâts aux cultures.
Ne pas effectuer plus une application par année.
INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

MAÏS CULTIVÉ :
Faire un traitement généralisé avant que le maïs est 15 cm de haut (feuille étendue) et/ou avant le stade de 6 feuilles. LE MAïS PEUT SUBIR DES DÉGÂTS SI ON FAIT
UN TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ APRÈS CE STADE.
La dose recommandée pour un traitement generalize est 0,46 à 0,92 L/ha. Ne pas dépasser cette dose. Une fois que le maïs est 15 à 75 cm de haut (feuille étendue), il faut faire un traitement dirigé avec des pendentifs.
Ne pas pulvériser sur le feuillage du maïs. NE PAS traiter moins de 2 semaines avant la floraison femelle et la floraison mâle. Utiliser 100 L d'eau ou plus par hectare. Par temps très sec, attendre une semaine après une pluie pour traiter. Éviter de travailler le sol pendant les 2 semaines qui suivent le traitement. NE PAS ajouter d'huile ni de surfactant.
Ne pas effectuer plus une application par année.
INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE:
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

GRAMINÉES FOURRAGÈRES ET SEMENCIÈRES :
1. Stade du semis - implantation du peuplement :
Peut être utilisé sur les semis depuis le stade 3 feuilles jusqu'avant le gonflement. Bien les mouiller en utilisant 0,49 à 0,95 L de produit pour 100 à 200 L d'eau par hectare.
2. Graminées établies :
Peut être utilisé au printemps, jusqu'au gonflement des graminées, ou à l'automne, après la récolte, pour lutter contre les dicotylédones annuelles et bisannuelles.
Graminées semencières : ne pas utiliser plus de 0,95 L de produit par hectare.
Graminées fourragères destinées au fanage ou au pâturage : bien les mouiller en utilisant 0,585 à 1,95 L de produit pour 100 à 300 L d'eau par hectare.
Contre les mauvaises herbes à germination tardive, comme l'odontite rouge, utiliser
0,95 L de produit par hectare, après la première récolte.

Ne pas utiliser pendant la floraison ni la pollinisation, sinon le rendement en semences sera moindre.
Ne pas effectuer plus une application par année.
INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

SORGHO FOURRAGER, MILLET FOURRAGER :
Traiter après la levée des mauvaises herbes et de la culture, quand la culture est au stade 4 à 6 feuilles, avant la fermeture du couvert. Traiter par voie terrestre ou aérienne.
MAUVAISES HERBES SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 500 mL/ha. Au stade du bourgeonnement, par temps sec, en cas de très forte infestation: 1,0 L/ha.

MAUVAISES HERBES PEU SENSIBLES: Au stade jeune, dans de bonnes conditions de croissance: 1,0 L/ha.
Ne pas effectuer plus une application par année.
INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

PÂTURAGES ET PARCOURS ÉTABLIS (sans légumineuses) :
Traiter les plantes lorsqu'elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 4 L du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE pour 100 à 300 L d'eau par hectare. (Contre les mauvaises herbes vivaces, employer la dose maximale; un deuxième traitement, en taches, sera peut-être nécessaire.) Traiter le pâturage seulement après pacage ou fauche et une fois que les mauvaises herbes ont recommencé à pousser.
Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaires maculées, la cigüe maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes. En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires.
Tant qu'on ne les aura pas enlevées, qu'elles ne seront pas mortes ou qu'elles n'auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l'humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu'à 2 semaines avant le gel.
Ne pas effectuer plus de deux applications par année.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l'application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l'application.
• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l'abattage.

ASPERGES (Est du Canada seulement) :
Traiter au début de la saison, juste après une coupe ou un discage. La dose recommandée est de 1,7 à 2,25 L/ha. Si le brouillard de pulvérisation dérive directement sur les pointes sortant de terre, celles-ci peuvent se déformer (c.-à-d. se tordre). Les tiges sortant de terre par la suite seront normales. 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE peut aussi être appliqué 3 semaines après un discage post-cultural, et ce, en pulverization dirigée pour éviter de mouiller les asperges. Appliquer 1,7 à 2,25 L/ha dans 50 à 200 L d'eau par voie terrestre.

CANNEBERGE : Appliquer sur les mauvaises herbes quand elles sont en pleine croissance (en juin ou en juillet), au moyen d'un humecteur, à raison d'une mesure d'amine de 2,4-D 600 HERBICIDE pour 2,6 mesures d'eau (solution à 27.5%). En cas de contact avec la culture, celle-ci subira des dégâts. Faire une application par an, pas moins de 50 jours avant la récolte.
Mauvaises Herbes Détruites: Toutes les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette ainsi que la spirée tomenteuse, le millepertuis perforé, les aulnes et l'aster remarquable.

FRAISIERS (Est du Canada seulement) :
Traiter 2 à 4 semaines APRÈS LA PLANTATION, mais avant que les stolons ne prennent racine en juin. Appliquer 0,95 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre.
Pour diminuer la dérive, il est recommandé d'utiliser une buse à faible pression et un gros jet.
Traitement de rénovation : Appliquer 1.7 L/ha dans 100 à 200 L d'eau après la récolte mais avant la tonte. Après le traitement, attendre quelques jours avant de tondre. NE PAS traiter entre la mi-août et la dormance d'automne à cause des effets possibles sur la formation des boutons à fleurs. La variété Veestar est plus sensible que la variété Redcoat. Un tel traitement peut provoquer une déformation temporaire des feuilles.
Ne pas effectuer plus une application par année.

FRAMBOISIERS (Est du Canada seulement) :
Traiter n'importe quand, SAUF PENDANT LA FLORAISON. Éviter de mouiller les nouvelles pousses. Appliquer 0,92 L/ha dans 100 à 200 L d'eau par voie terrestre. Pour les traitements localisés, on peut se servir d'une dose plus élevée.
NE PAS faire plus de deux traitements généralisés par année. Cela ne comprend pas les traitements localizes. Ne pas effectuer plus de deux applications par année.

ARBRES FRUITIERS PORTEURS : Pommier, pêcher, poirier, prunier, abricotier, cerisier doux et cerisier acide.

Stade de Traitement : Appliquer soit au début du printemps, après la levée des mauvaises herbes, mais moins de 80 jours avant la récolte, soit après la récolte, quand les dicotylédones sont en pleine croissance.

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.

Mauvaises Herbes Détruites : Plantains, pissenlit, patience crépue, moutardes, amarante à racine rouge, amarante fausse-blite, ansérine de Russie, petite herbe à poux, bourse-à-pasteur, chénopode blanc, tabouret des champs, lampourde glouteron, laitue scariole, crépis des toits (soit en automne, au stade de la rosette, soit au printemps, au stade 1 ou 2 feuillles), soude roulante, laiterons (au stade jeune) et chardon des champs (au stade jeune).
Dose D'emploi : 1.67 L/ha
Délai D'emploi : Ne pas appliquer sur les mauvaises herbes moins de 80 jours avant la récolte des fruits.
Précaution : Ne pas appliquer quand il y a des fruits utilisables sur le sol du verger.
Délai de sécurité : Pendant l'application, ne pas laisser les personnes (sauf les opérateurs) ni les animaux de compagnie entrer dans la zone à traiter. Ne pas entrer dans la zone traitée tant que les gouttelettes n'auront pas complètement séché.

ARBRES DE NOËL (sapin baumier et sapin Fraser) :
0.83L/ha du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE + 1L/ha de pulvérization de l'herbicide GLYFOS, mélangés en cuve dans 100 L d'eau, avec jet dirigé et protégé en dessous des branches, dan les arbres doivent mesurer au moins 1,2 mètre de hauteur.
L'herbicide ne devrait jamais entrer en contact avec leurs branches. Période d'application une par année en juin.

Au moment d’épandre un mélange en cuve, veuillez consulter les étiquettes des produits d’association et établir la zone tampon la plus étendue (la plus restrictive) parmi celles recommandées pour ces produits.
MÉLANGE EN CUVE : Lors de l’application d’un mélange en cuve, lire attentivement le mode d’emploi figurant sur l’étiquette, y compris les énoncés concernant les doses, les restrictions et les limites d’emploi liées au broutage pour chacun des produits d’association composant le mélange en cuve. Observer les mises en garde les plus rigoureuses lors du mélange, du chargement et de l’application du produit, tel que précisé sur les deux étiquettes.

B. USAGES NON AGRICOLES
(p. ex., les bordures de route, les longs des voies de transport, sur les servitudes des réseaux de services publics, dans les zones aéroportuaires, sur les terrains incultes et dans les parcs industriels.)

NE PAS effectuer plus de deux traitements par saison. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

TRAITEMENT TERRESTRE : Appliquer 50 à 300 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Utiliser assez d’eau pour distribuer uniformément le produit.

TRAITEMENT AÉRIEN (TERRES EN CHAUME ET TERRES NON EN CULTURE SEULEMENT) (par avion ou hélicoptère) : Appliquer au moins 30 L de bouillie par hectare, selon le type de pulvérisateur. Employer une pression de 235 kPa moins à la rampe. Placer les buses de façon à ce que les gouttelettes ne pénètrent pas dans le tourbillon à l’extrémité des ailes (Voir les précautions du traitement áerien).

TERRES EN CHAUME, BORDS DE ROUTE, TERRES NON EN CULTURE :

NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE SUR LES BORDS DE ROUTES : Traiter les plantes lorsqu’elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Bien les mouiller en utilisant 1,5 à 2,75 L de produit pour 100 L d’eau ou plus par hectare. (Contre les mauvaises herbes vivaces et les plantes ligneuses sensibles, employer la dose maximale; un deuxième traitement sera peut-êtrenécessaire.) En déchaumant et en traitant après la repousse, on obtiendra peut-être de meilleurs résultats. NE PAS traiter les surfaces pastorales nouvellement ensemencées avant qu’elles soient établies. Après un traitement au 2,4-D, il est possible que les plantes qui sont toxiques pour le bétail (p. ex., le séneçon jacobée, les cicutaires, la ciguë maculée et le zigadène vénéneux) soient plus appétentes.

En présence de telles plantes, prendre les précautions nécessaires. Tant qu’on ne les aura pas enlevées, qu’elles ne seront pas mortes ou qu’elles n’auront pas recommencé à pousser normalement, ne pas faire paître le bétail sur la surface traitée. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l’humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu’à 2 semaines avant le gel.

INTERVALLES PRÉ-RÉCOLTE :
• Ne pas permettre aux animaux en lactation de brouter pendant les 7 jours suivant l’application.
• Ne pas récolter le fourrage ou couper le foin pendant les 30 jours suivant l’application.

• Retirer les animaux de boucherie des champs traités, au moins 3 jours avant l’abattage.

TRAITEMENT TERRESTRE DES PLANTES LIGNEUSES (non pâturées) :

Traiter les plantes lorsqu’elles sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre). Préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit 1000 à 3000 L d’eau. Employer la dose minimale contre les espèces plus sensibles, comme les aronies, la symphorine de l’Ouest et les saules. Selon la densité des broussailles, il faudra peut-être 1000 à 3000 L de bouillie par hectare. Traiter les roussailles de 3 m de haut ou moins une fois que leur feuillage est bien développé. Un traitement peu après l’ouverture complète des feuilles donne habituellement de meilleurs résultats. Appliquer assez de bouillie pour bien mouiller toutes les parties aériennes des plantes. Si les broussailles ou les arbres ont plus de 3 m de haut, les couper près du sol et traiter les nouvelles pousses lorsque celles-ci ont plus de 0,6 m de haut. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l’humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu’à 2 ou 3 semaines avant le gel.

TRAITEMENT AÉRIEN DES PLANTES LIGNEUSES :
Contre les espèces sensibles, préparer une bouillie en incorporant 3 à 7,9 L de produit 55 à 165 L d’eau. Pulvériser sur le feuillage à la dose de 55 à 165 L de bouillie par hectare. Employer la dose minimale contre les espèces très sensibles, comme les aronies, la symphorine de l’Ouest et les saules. Traiter une fois que le feuillage est bien développé. Lorsque les conditions sont favorables à la croissance et que l’humidité du sol est suffisante, on peut normalement traiter jusqu’à 2 ou 3 semaines avant le gel. Par voie aérienne, être particulièrement prudent, car le risque de dérive est plus grand. NE PAS traiter quand lavitesse du vent est supérieure à 8 km/hr. Être prudent près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.
NE PAS contaminer les eaux.

PELOUSES, PARCS, TERRAINS DE GOLF :

Ce produit est conçu pour le traitement localisé des mauvaises herbes sur les pelouses.
Ce produit peut endommager les plantes ornementales et les légumes.

NE PAS appliquer par voie aérienne. Ne traiter que par voie terrestre. Traiter lorsque les plantes sont en pleine croissance (habituellement en mai, juin et/ou septembre) et avant le gonflement des graminées. Appliquer 2,7 L du 2,4-D AMINE 600 HERBICIDE pour 100 à 200 L d’eau par hectare. Si l’envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c’est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

NE PAS EMPLOYER SUR LES AGROSTIDES NI SUR LES PELOUSES NOUVELLEMENT ENSEMENCÉES.
Éviter de tondre pendant quelques jours avant et après le traitement. Ne pas traiter moins de 24 heures avant une pluie ni par temps chaud et sec. Faire attention près des végétaux sensibles et désirables, car le contact avec le brouillard de pulvérisation leur causera des dégâts.

FRÉQUENCE MAXIMALE DES APPLICATIONS SUR LE GAZON : Deux applications par année et par site traité sont normalement suffisantes pour une bonne gestion des surfaces gazonnées. Cela ne comprend pas les traitements ponctuels.

NE PAS effectuer plus de deux traitements par année. Ce nombre ne comprend pas les traitements localisés.

DÉLAI DE SÉCURITÉ APRÈS LE TRAITEMENT:

Pendant l'application du produit, ne pas laisser les gens (excepté l'opérateur) ni les animaux de compagnie pénétrer dans la zone traitée. N'entrer dans la zone traitée qu'après avoir laissé sécher complètement le produit pulvérisé. N'entrer dans le secteur traité dans un délai de 12 heures après application.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES :

L'efficacité est maximale lorsque l'herbicide est appliqué sur les feuilles des mauvaises herbes en pleine croissance. Ce produit n'empêche pas la croissance des mauvaises herbes. Appliquer seulement en présence de plantes nuisibles. Si l'envahissement des mauvaises herbes ne justifie pas un traitement généralisé (c'est-à-dire sur la pelouse entière), envisager des applications locales seulement aux endroits où poussent des mauvaises herbes.

Ne dépassez pas les taux d'application donnés pour chaque culture spécifique dans la section du MODE D'EMPLOI.

Mauvaises herbes SENSIBLES et faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 0,6 à 0,95 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale. Bardanettes épineuses, bardanes (avant le stade de 4 feuilles), lampourde glouteron, plantain majeur, vergerette rude, caméline faux lin, fausse herbe à poux, sagesse-des-chirurgiens, salsifis majeur, kochia à balais, chénopode blanc (y compris les types triazino-résistants), moutardes (sauf la moutarde des chiens et la moutarde tanaise), laitue scariole, herbe à poux (petite et grande, y compris les types
triazino-résistants), amarante à racine rouge (y compris les types triazino-résistants), ansérine de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, orties dioïques, tabouret des champs, mélilots, euphorbe à feuilles de serpolet, radis sauvage, hélianthe des prairies.

Mauvaises herbes MOINS SENSIBLES et moins faciles à supprimer lorsqu'elles sont jeunes (au stade de 2 à 4 feuilles) et en pleine croissance : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Contre les mauvaises herbes plus grosses, par temps sec ou froid ou en cas de forte infestation, se servir de la dose maximale. Mauvaises herbes sensibles figurant cidessus ainsi que laiteron potager, laitue bleue, armoise bisannuelle, stellaire moyenne, pourpier commun, patience crépue (avant le stade de 4 feuilles), pissenlit (dans les pelouses), moutarde des chiens, moutarde tanaise, chénopode glauque, séneçons, herbe à gomme, galinsoga cilié, épervières, prunelle vulgaire, liseron des haies, renouées (avant le stade de 4 feuilles), euphorbe ésule, renouée persicaire, lépidies, matricaire

odorante, amarante fausse-blite, pourpier potager, centaurée de Russie, petite oseille, renouées, amarante blanche, abutilon, renouée liseron, colza canola spontané, barbarée vulgaire (avant le stade de 4 feuilles).

SUPPRESSION DE LA CROISSANCE AÉRIENNE SEULEMENT : Utiliser 1 à 1,5 L/ha. Armoise bisannuelle, laitue bleue, chardon vulgaire, bardanes, renoncules âcres, chardon des champs, liseron des champs, pissenlit des champs, herbe à gomme, liseron des haies, crenson dravier, euphorbe ésule, céraiste vulgaire, laiteron des champs, centaurée de Russie, sarrasin de Tartarie, cardère des bois, hélianthe spontané, renouée liseron, barbarée vulgaire. Seule une dose supérieure à 1,5 L/ha supprimera les parties aériennes de l'ortie royale et des prèles.

ZONES TAMPONS DESTINÉES À PROTÉGER LES HABITATS AQUATIQUES ET TERRESTRES SENSIBLES :

AUCUNE ZONE TAMPON N'EST REQUISE lorsque les méthodes et équipements de pulvérisation suivants sont employés : équipement manuel à compression mécanique ou à dos et traitement localisé.

Les plans d'eau saisonniers doivent être protégés par une zone tampon s'ils contiennent de l'eau lors du traitement. Les plans d'eau qui se ne remplissent pas chaque année n'ont pas à être protégés par une zone tampon.

Pour les applications sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres sensibles ne sont pas requises. Toutefois, il faut avoir recours aux meilleures strategies d'application qui soient en termes de réduction de la dérive hors site, ce qui suppose notamment la prise en considération des conditions météorologiques (p. ex. la direction du vent, la faible vitesse du vent) et du matériel de pulvérisation utilisé (p. ex. gouttelettes de taille grossière, hauteur minimale au-dessus du couvert végétal). Les personnes qui appliquent le produit doivent cependant respecter les zones tampons prescrites pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Il est nécessaire que les zones tampons précisées dans les tableaux ci-dessous séparent le point d'application directe du produit et la lisière la plus rapprochée en aval de l'habitat terrestre sensible (tel que prairie, forêt, brise-vent, terre à bois, haie, zone riveraine et zone arbustive), de l'habitat d'eau douce sensible (tel que lac, rivière, bourbier, étang, fondrière des Prairies, ruisseau, marais, cour d'eau, réservoir et milieu humide) ainsi que de l'habitat estuarien ou marin sensible.

Méthode d’application	Culture			Zones tampons (en mètres) nécessaires à la protection des :				
				Habitats d’eau douce d’une profondeur de :		Habitats estuariens ou marins d’une profondeur de :		Habitats terrestres
				Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole*	Terrains de golf, gazon en plaques			1	0	1	0	1
	Cultures de grande production (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage, asperges, fraises, framboises)			1	0	1	0	1
	Prairies, jachères, chaume de cultures, pâturages, grands pâturages libres, terres non agricoles (y compris les emprises** et l’utilisation à des fins de débroussaillement)			1	0	1	0	2
	Foresterie (préparation de site)			1	0	1	0	NR
Voie aérienne	Cultures de grandeproduction (céréales, maïs, sorgho cultivé pour le grain ou comme fourrage, luzerne)		Voilure fixe	1	0	1	0	45
			Voilure tournante	1	0	1	0	40
	Prairies, jachères et chaume de cultures, âturages, grands pâturages libres		Voilure fixe	1	0	1	0	60
			Voilure tournante	1	0	1	0	50
	Terres non agricoles (y compris Les emprises** et l’utilisation à des fins de débroussaillement	2.24 kg e.a. /ha	Voilure fixe	1	0	1	0	150**
			Voilure tournante	1	0	1	0	80**
		4.48 kg e.a. /ha	Voilure fixe	2	0	2	0	225**
			Voilure tournante	1	0	1	0	100*

* Dans le cas du pulvérisateur agricole, on peut réduire la zone tampon en utilisant des écrans protecteurs.

Lorsqu’on utilise une rampe de pulvérisation munie d’un écran qui s’étend sur toute sa longueur et jusqu’au couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 70 %. Lorsqu’on utilise une rampe dont les buses sont munies d’écrans coniques fixés à moins de 30 cm au-dessus du couvert végétal, la taille de la zone tampon est réduite de 30 %.
** Pour l’application sur les emprises, les zones tampons servant à protéger les habitats terrestres ne sont pas requises.
NR - Non requise.

Lorsqu’on emploie un mélange en cuve, il faut prendre connaissance de l’étiquette des autres produits entrant dans le mélange, et respecter la zone tampon la plus vaste parmi celles exigées pour ces produits (restriction la plus sévère).

PREMIERS SOINS

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU ou LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l’eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l’oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D’INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d’eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d’avaler. Ne pas faire vomir à moins d’avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS D’INHALATION : Déplacer la personne vers une source d’air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l’étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d’homologation lorsqu’on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. L’inhalation prolongée de 2,4-D peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination. D’autres effets possibles sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

ENTREPOSAGE : Tenir le récipient bien fermé et à l’écart des semences, des aliments pour animaux, des engrais, des plantes et des denrées alimentaires. Protéger contre le gel. Si le produit a été exposé à une température inférieure à 0°C, le réchauffer à 5°C et bien le mélanger avant son emploi. Pour éviter le risque de contamination croisée, séparer les insecticides et les fongicides des herbicides. BIEN AGITER AVANT L’EMPLOI.

ÉLIMINATION :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Vérifier si un nettoyage supplémentaire du contenant avant son élimination est exigé en vertu de la réglementation provinciale.
3. Rendre le contenant inutilisable.
4. Éliminer le contenant conformément à la règlementation provinciale.
5. Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s’adresser au fabricant ou à l'organisme de règlementation provincial.

S’adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

CONTENANTS À REMPLISSAGES MULTIPLES

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d’autres fins

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.